

FICHE DE CANDIDATURE MONTELIMAR COULEUR LAVANDE

13 et 14 juillet 2024

Date limite du dépôt des candidatures : 05 mai 2024

INFOS EXPOSANT/E		
Nom structure :		
Nom et prénom exposant/e :		
Code postal + ville :		
Téléphones (fixe et/ou portable) :		
E-mail :		
Savoir-faire: artisan et/ou créateur producteur	revendeur amateur	
Courte description des produits vendus et lien avec la lavande (seuls les produits annoncés seront autorisés à la vente) :		
Barnum sur place : non oui, dimensions :		
Intéressé/e par des informations sur les hébergements ?		
PIÈCES A FOURNIR par e-mail, Wetransfer, ou Smash à <u>laura.combrie@montelimar-tourisme.com</u> ou par courrier à l'office de tourisme Fiche de candidature remplie et <u>signée au verso</u> (règlement intérieur) 3 photos représentatives des œuvres ou produits en vente 1 photo du stand (critère requis : décoration florale lavande ou couleur lavande) Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité Copie de l'attestation d'affiliation à un organisme professionnel (Registre du Commerce, des Métiers, MSA, URSSAF) Règlement selon les options choisies (voir rubrique Tarifs) et caution de 50 €		
TARIFS Choix emplacement sur 2 jours : G5 € pour 3 mètres linéaires sur 2 à 3 mètres de profondeur	Ce tarif inclut : La participation aux frais de communication (presse, radios,	
80 € pour 6 mètres linéaires sur 2 à 3 mètres de profondeur	inyers)	
115 € pour 9 mètres linéaires sur 2 à 3 mètres de profondeur	La mise à disposition d'un emplacement nu	
Aménagement de stand au choix : Apport personnel de 2 pots de lavande fraîche pour la décoration	Un petit déjeuner de bienvenue !	
 12 € pour la réservation de 2 pots de lavande fraîche auprès de l'office de tourisr 5 € de participation forfaitaire aux frais d'électricité 	me	

Signature au dos

Office de Tourisme Montélimar Agglomération



13 et 14 juillet 2024

LAVANDE

1. Inscription – L'Office de Tourisme Montélimar Agglomération
(OT MA), organisateur, sera seul habilité à accepter les exposants,
lesquels devront au préalable avoir fourni un dossier complet
composé de :

П	La fiche de candidature remplie et signée ;
	Chèque de droits d'inscription (montant à calculer selon le
_	options choisies : métrage, pots de lavande, électricité) ;
\Box	Chèque de caution de 50 € (détruit à l'issue de la
_	manifestation sous réserve du respect du règlement
	intérieur, des horaires et dates du marché par l'exposant) ;
	3 photos représentatives des œuvres/produits à la vente ;
	1 photo du stand (décoration florale lavande ou couleur
	lavande);
	Copie de l'attestation d'affiliation à un organisme
	professionnel (Registre du Commerce, des Métiers, MSA,
	URSSAF);
П	Attestation d'assurance responsabilité civile et de vol sur
_	votre stand, datée aux jours de la manifestation.

Date limite de candidature : 05 mai 2024.

A envoyer par e-mail, Wetransfer ou Smash à laura.combrie@montelimar-tourisme.com ou par courrier à l'OT MA

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Par chèque, à l'ordre de la « Régie de recettes 402301 »,
 à envoyer par courrier à l'OT MA;
- Par virement (envoi du RIB sur demande);
- Par CB et espèces au bureau d'information touristique de Montélimar.
- **2. Engagement** Toute inscription vaut engagement de l'exposant candidat et implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement intérieur.
- 3. Sélection Un comité de sélection se réunira courant mai afin de procéder à la sélection des exposants. L'OT MA s'engage à répondre à chaque exposant candidat jusqu'au 31 mai au plus tard. Les critères de sélections portent sur le lien des œuvres et/ou des produits avec les thèmes suivants : lavande et végétal, artisanat d'art et création, productions artisanales. Seules les candidatures retenues pourront prétendre à l'occupation du domaine public lors de la manifestation. Pour toute absence non justifiée avant le 05 juillet 2024, la caution sera encaissée.
- **4. Le Jour J** Les exposants sélectionnés devront se présenter au stand de l'OT MA sur le marché, localisé boulevard Marre Desmarais sur le parking des Allées Provençales, le samedi 13 juillet entre 7h30 et 8h30 afin de recevoir leur numéro d'emplacement. Une fois leurs marchandises déchargées, les exposants devront stationner leur véhicule en dehors de la manifestation (liste des parkings gratuits communiquée par l'OT

Ouverture du marché au public le samedi et le dimanche de 9h30 à 19h00. En cas de non-présentation le 13 juillet 2024, caution et frais d'inscription seront encaissés. Démontage des stands à partir de 19h00 le dimanche 14 juillet, pas avant.

- 5. Statut exposant L'exposant s'engage à mettre à la disposition des autorités compétentes tous les justificatifs relatifs à l'existence des déclarations professionnelles et fiscales liées à l'activité de l'exposant. Conformément à la législation en vigueur relative aux "amateurs" : "La participation des vendeurs occasionnels revêt d'un caractère exceptionnel et se limitera à deux manifestations par an".
- **6. Emplacement** L'emplacement nu attribué à chaque exposant est d'environ 2 à 3 m de profondeur. Les emplacements sont attribués par roulement et pas forcément reconduits d'une année à l'autre. Les exposants sélectionnés devront respecter les consignes d'alignement imposées par l'OT MA. <u>Le stand devra être décoré par l'exposant avec de la lavande ou la couleur lavande.</u> Les parasols publicitaires sont interdits.
- **7. Marchandise** Montélimar Couleur Lavande a un caractère purement artistique et artisanal. L'OT MA se réserve le droit de refuser les articles ou ornementations qui ne lui sembleraient pas conformes à l'orientation souhaitée.
- 8. Responsabilité L'OT MA ne pourra être tenu pour responsable des dommages causées à des personnes ou objets et décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries. Les exposants doivent assurer par eux-mêmes les risques ou dommages pouvant être causés à leurs biens. Un gardiennage nocturne des stands est prévu du samedi 13 juillet à 20h00 au dimanche 14 juillet à 9h00. Aucun stand ne devra être démonté le samedi 13 juillet au soir. Les exposants sont invités à se munir de bâches ou de tout autre dispositif pour couvrir et sécuriser leur stand.
- 9. RGPD L'inscription à cette manifestation induit l'acceptation de la conservation de vos données dans le fichier d'exposants de l'OT MA pour de futures manifestations. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, l'exposant bénéficie du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données le concernant, qu'il peut exercer auprès du responsable du traitement des données de l'OT MA (virginie.saporito@montelimar-tourisme.com). L'exposant dispose également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.
- **10. Ajustement** L'Office de Tourisme se réserve le droit d'adapter ce règlement en cas de contraintes sanitaires spécifiques non connues au jour de la rédaction de celui-ci.

Bon pour accord,

Fait le

Signature

Office de Tourisme Montélimar Agglomération